

## Le courrier provisoire d'Armand BERHAUT

### Introduction

Entre l'occupation de Bruxelles le 20 août 1914 et le fonctionnement de la poste allemande le 1<sup>er</sup> octobre 1914, il se passa six semaines durant lesquelles Monsieur Armand BERHAUT créa et organisa une poste privée à Bruxelles, un service de transport de courriers et petits colis pour Bruxelles et faubourgs qui débuta le 15 octobre 1914.

■ Les autorités postales belges ayant donné ordre à leur personnel de détruire les stocks de timbres et d'évacuer avec le maximum de matériel (timbres à dates, cachets, ...), le personnel allemand devant remplacer le personnel belge manquant.

Interné en Allemagne, il n'en revint qu'en 1918 pour y décéder dans un état lamentable. Ce service, organisé par Armand BERHAUT, n'a duré que quelques jours. BERHAUT fut arrêté par les Allemands, condamné à la prison pour concurrence à la Poste impériale.

BERTHAUT avait créé « Le Courrier Provisoire ». Le port de la lettre était fixé à 20 centimes et les plis qui circulèrent furent peu nombreux et ce fait extrêmement rares.



Vignettes de deux types, référencées dans le catalogue officiel des timbres-poste de Belgique (COB) parmi la rubrique poste locale sous les numéros LO 18 et LO 19.

En effet, deux types de dentelures existent : perçage en serpent (qui correspondrait à une dentelure de 12½) ou une dentelure 13½ ce qui a priori est déjà très surprenant dans la réalisation avec les moyens qui devaient subsister durant cette période.



LO 18 - 20 c. brun olive, percé en serpent.  
Adjugé 320,00€ (hors frais) le 01.12.2010



LO 19 - 20 c. brun olive, dentelé 13  
Adjugé 1.350,00€ (hors frais) le 01.12.2010

Mais également la confection de deux cachets oblitérants et l'utilisation de deux couleurs d'encre, violet et rouge.

Le premier bloc dateur est formé d'un double ovale violet (type cachet à pont) avec dans sa partie supérieure sur deux lignes la mention « SERVICE DE DISTRIBUTION - Dépôt Central », au centre sur une ligne le jour, le mois et l'année complète, la partie inférieure complétée également sur deux lignes par l'adresse « Rue Gaucheret, 48 - BRUXELLES & FAUBOURG ».



LO 19 sur petit fragment annulé du cachet double ovale violet SERVICE DE DISTRIBUTION 16.10.1914  
Adjugé 380,00€ (hors frais) le 23.01.2015



LO 18 sur petit fragment annulé du cachet double ovale violet SERVICE DE DISTRIBUTION 20.10.1914  
Adjugé 280,00€ (hors frais) le 23.01.2015

Une seconde annulation, linéaire cette fois vue à l'encre rouge ou en violet, sur une ligne reprenant uniquement le jour, le mois et l'année fut également utilisée.



LO 19 annulé du cachet linéaire violet  
19.10.1914.  
Adjugé 83,00€ (hors frais) le 08.11.2018



LO 18 annulé du cachet linéaire rouge  
19.10.1914.  
Adjugé 220,00€ (hors frais) le 23.01.2015

L'élaboration du projet de Monsieur BERHAUT fut remarquable et grâce à deux documents officiels découverts dans d'anciennes ventes philatéliques nous allons vous détailler cette entreprise.

### [Cette poste locale](#)

" J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'organise à partir du jeudi 15 octobre un service de transport à domicile de dépêches, cartes, échantillons et petits colis jusque 1 kilogramme. Le bureau principal sera établi dans mes établissements, 48, RUE GAUCHERET ". Ainsi commence l'avis que Monsieur BERHAUT a affiché afin d'informer le public de l'ouverture de sa poste locale.

Il avait également prévu des dépôts de réception établis dans différents quartiers avec momentanément une levée et une distribution par jour tout en précisant : " En cas d'utilité ce service sera immédiatement augmenté ".

Autre spécification écrite : " Au début, pour la simplification, mes porteurs circuleront tous les matins dans les rues et seront munis d'un cornet assez puissant qui annoncera leur passage ".

### [Première liste des dépôts](#)

Rue Gaucheret, 48  
Chaussée d'Anvers, 71 (Imprimerie. J. MUREAU, l'imprimeur des timbres en typographie)  
Chaussée d'Anvers, 232  
Rue du Marché, 118  
Rue Jolly, 69

Rue Rogier, 87  
Rue de Brabant ; 132  
Rue du Progrès, 349  
Place Liedts (kiosque)

Les personnes désireuses de tenir un dépôt sont priées de s'adresser, 48, rue Caucheret (Conditions avantageuses).

### La distribution

Le temps de distribution fut aussi mûrement réfléchi et quelques consignes devaient être appliquées car il certifiait un service rapide mais ne donnait aucune garantie pour des dépêches ou colis de valeur :

1. Il est nécessaire pour l'activité du service de remettre le montant exact de la taxe, afin d'éviter les pertes de temps du change.
2. Il faut exiger en tous cas l'apposition du timbre ; ne garantissant pas le service d'un envoi non revêtu de mon timbre spécial indiquant la taxe perçue.
3. Les porteurs et les dépôts sont munis de timbres et ont pour mission de les apposer immédiatement sur l'envoi dès la réception de celui-ci.

### Les tarifs

Ceux pratiqués étaient les suivants (éventuellement réduit si l'importance du courrier le permettait) :

Dépêche jusque 50 grammes	20 centimes
Colis de 50 à 1000 grammes	40 centimes
Dépêche réponse payée	40 centimes
Express : dépêche	dépêche 60 centimes et colis 80 centimes

(Ce transport est effectué endéans les 6 heures maximum).

### Précisions

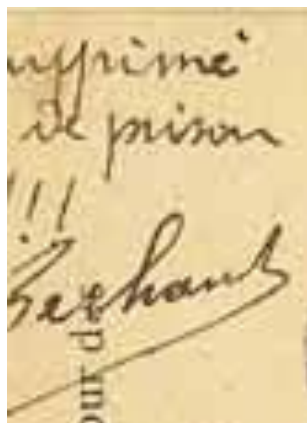
Réponse payée : les porteurs de dépêches R.P. demandent la réponse au destinataire, toutefois si le destinataire est absent, l'expéditeur sera avisé.

Poids des colis : les colis dépassant le poids prévu resteront en souffrance au bureau principal, 48, rue Gaucheret.



Même la cessation de l'activité avait été réfléchi : " Pour le cas où des personnes auraient pris des timbres à l'avance et que le service viendrait à cesser, ceux-ci leur seraient immédiatement remboursés, 48, rue Gaucheret ".

Cinq jours après le début d'activité, toute tâche postale devait s'interrompre : " Le service organisé le 15/10/14 a été supprimé le 20/10. J'ai été arrêté et condamné à 6 mois de prison. Motif : Concurrence à la poste Impériale ". Signé BERHAUT.

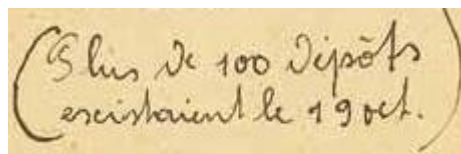


LO 19 sur imprimé avec mention manuscrite et signée de l'organisateur BERHAUT.

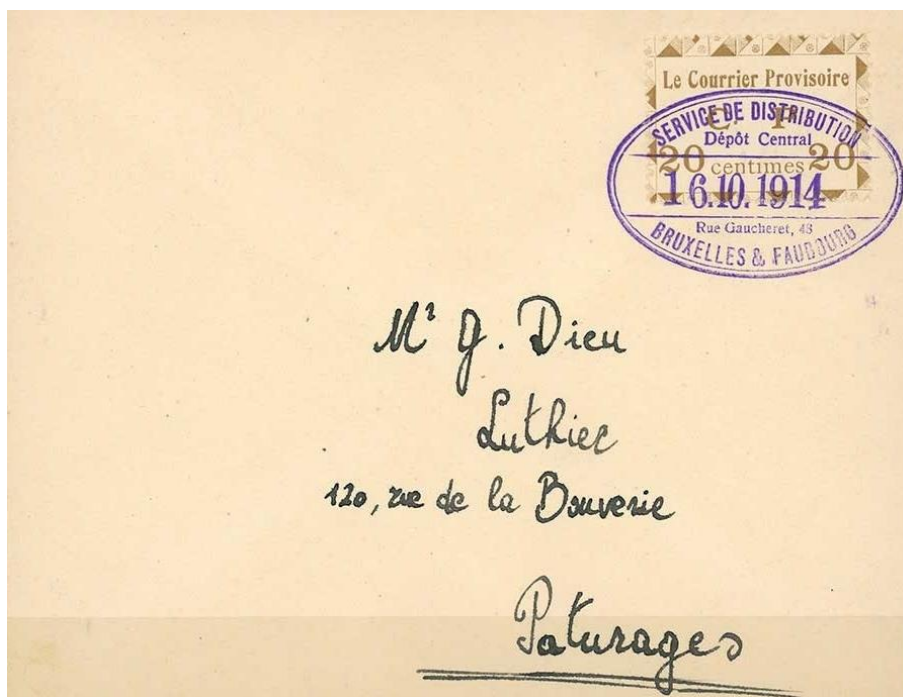
Et pourtant, les rares mentions littéraires affirment qu'il resta déporté en Allemagne jusqu'en 1918. Qu'est-il réellement arrivé à ce patriote ? Pourquoi sa captivité fut-elle si longue ? La réponse à ces questions est toujours latente.

Une autre mention manuscrite concernant les dépôts effectués est très intéressante.

Monsieur BERHAUT parle des dépôts, qui signifie l'ensemble des prestations proposées.



LO 19 sur lettre avec oblitération double ovale du 16.10.1914 pour la ville. Adjudé 950,00€ (hors frais) le 14.12.2012



LO 19 sur lettre avec oblitération double ovale du 16.10.1914 à destination de Paturages.  
Adjugé 320,00€ (hors frais) le 08.12.2018

Pour cet envoi, les conventions établies par l'organisateur (Bruxelles et faubourgs) sont modifiées. La rue de la Bouverie se trouve bien à Pâturages en Région wallonne dans la province de Hainaut, qui était une commune à part entière avant la fusion des communes de 1977. Cette missive a-t-elle été livrée ? S'agirait-il d'un document de complaisance ? Avec les deux illustrations suivantes et une information fournie par un vendeur anonyme, une explication rationnelle est proposée : " **comme tous les points de vente n'avaient pas reçu de cachet dateur, les lettres étaient livrées « préaffranchies » et « préoblitérées ».** Les clients écrivaient alors l'adresse."



LO 18 sur document avec oblitération double ovale du 16.10.1914  
Adjugé 300,00€ (hors frais) le 12 02 2018.



LO 18 avec oblitération linéaire daté du 21.10.1914.  
Timbre vendu à Londres le 21.10.1914 (sans autre précision).

### Variété ?

Lors des recherches pour illustrer cet article, parmi les différents timbres trouvés, nous avons remarqué une particularité pour la vignette LO 18 (et uniquement sur LO 18), un double point après le P de C.P.



Initialement, nous n'avions qu'un exemplaire vendu à deux reprises, il s'agissait d'une curiosité. Intrigué, nous avons examiné l'ensemble des reproductions rassemblées et trois spécimens différents, tous avec cette même caractéristique sur le même type de timbre sont découverts. Nous en avons déduit qu'il pourrait s'agir d'une variété.



Certificat SOETEMAN  
Adjugé 460,00€ (hors frais) le  
22.04.2006.  
A nouveau vendu et adjugé  
200,00€ (hors frais) le  
08.12.2018



Certificat Jean BAETE du  
20.06.1983  
Adjugé 225,00€ (hors frais) le  
26.02.2015



David DELHAYE  
Proposé à la vente du 20 avril  
2019  
Prix de départ 250,00€  
Invendu.

Monsieur BERHAUT mourut des suites de sa captivité pour avoir conçu cette poste provisoire. Mais bien plus que cette organisation, c'est l'objectif humanitaire qu'il s'était fixé qui doit être honoré. Il voulait aider les citoyens à survivre pendant cette période de misère en versant le bénéfice net de cette entreprise au Comité de l'Alimentation.

■ La situation est que la Belgique occupée est prise entre le blocus économique allié et le refus allemand de contribuer au ravitaillement des territoires occupés, justifié par le blocus économique allié. Il fallait donc inventer de toutes pièces les instruments de la survie économique et quotidienne du peuple belge. En septembre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) est créé.

*Sources : maisons de vente philatélique – La poste belge durant la guerre de 1914 - 1919 par René SILVERBERG (1976) – Périodique MARCOPHILA n°7 du 21 août 1978 - essai d'étude philatélique sur l'occupation allemande 1914 - 1918 par Pol TOURNAY.*